

## Frais de liquidation de communauté

Par **Michael27**, le **18/04/2019** à **18:23**

Bonjour

j'ai divorcé en Juin 2018 , j'avais avec mon ex femme contracte un crédit immobilier.

Lors du divorce il était indiqué dans la requête que mon ex femme me laissait la jouissance de la maison ainsi que le crédit à rembourser.

Or je désire l'enlever du crédit immobilier mais la banquière m'a dit qu'il fallait passer devant un notaire pour faire une liquidation de communauté.

Apparemment les frais du notaire sont assez coûteux , comment peut on les calculer?

Merci